

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 17

Sont présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ;
POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY
Daniel ; DELOM Florence ; VABRE Fabien ; LEGOUT Cécile ; MARCENAC Cécile

Sont absents : BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT
Christelle (procuration à Patricia BENITO) ; RAYNAL Géraud (procuration à Jacques
GALERY) ; PORTERO Séverine (procuration à Jean Luc DONEYS) ; MURAT Frédéric
(procuration à Florence DELOM)

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2022-074 – Adoption du Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022. Madame le Maire souhaite savoir s'il y a des remarques ou des modifications à apporter.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote, qui ne fait état d'aucune opposition, ni aucune abstention.

La délibération est adoptée avec 17 voix Pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 15/12/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présentée aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 15/12/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

